



Syndicat de la juridiction
administrative

**Compte rendu de la séance plénière de la
Commission chargée d'examiner les questions de santé,
de sécurité et des conditions de travail des tribunaux
administratifs et des cours administratives d'appel
du 21 mars 2024**

Vos représentant(e)s SJA :

Florence CAYLA

Paulo BORGES-PINTO

En préambule, le secrétaire général du Conseil d'État a répondu à une déclaration préalable du syndicat UATS-UNSA, que le SJA a soutenu, sur la nécessité d'un renforcement de la surveillance et de la protection des juridictions et sur les violences sexuelles et sexistes.

Sur la surveillance et la protection des juridictions, il a indiqué que les prestations de gardiennage dans les TA et CAA étaient supprimées là où cela ne s'avèrait pas nécessaire, compte tenu notamment de la séparation des flux comme à Nice, mais qu'elles sont mises en place partout où elles sont nécessaires comme à Strasbourg. Par ailleurs, des travaux de sécurisation des banques d'accueil sont en cours ou prévues par la direction de l'équipement dans plusieurs tribunaux (cf. infra).

Sur les violences sexuelles et sexistes, il a affirmé la mobilisation du CE sur le sujet avec une externalisation du dispositif allo écoute suite à l'audit, et une réflexion de type « retour d'expérience » à mener suite à deux cas qui ont donné lieu à sanction de leurs auteurs.

Vos représentant(e)s SJA ont attiré l'attention du secrétaire général sur le besoin de formation sur le risque d'intrusions/attentats et d'exercices sur les attitudes à adopter. Le secrétaire général a accepté d'étudier les possibilités de formation mais de voir, dans un 2^e temps, les possibilités d'exercice d'intrusion attentat qui sont plus lourds à organiser.

La commission chargée d'examiner les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail (CSSCT) des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel a examiné, le 21 mars 2024, les 10 points figurant à l'ordre du jour :

1. Désignation du ou de la secrétaire de la commission.

Votre représentante SJA Florence CAYLA a été désignée secrétaire de la commission.

2. Approbation du procès-verbal et du relevé des décisions de la séance plénière de la CSSCT du 14 novembre 2023.

Le procès-verbal et le relevé des décisions ont été approuvés.

3. Restitution des résultats du baromètre social 2023 par le prestataire People Vox.

Parmi les principaux points **pouvant intéresser les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail**, la présentation faite par People Vox a montré une progression importante du taux de répondant au baromètre et du taux de satisfaction des magistrats mais la progression est moins nette sur le rythme de travail. Les horaires de travail, l'équilibre vie privée et vie professionnelle et la compatibilité la charge avec le temps de travail posent encore questions. La charge de travail, plus particulièrement, reste encore un sujet de vigilance. Par ailleurs, la moitié des magistrats a dû renoncer à suivre une formation à cause de la charge de travail. Le regard porté sur le management est positif mais il reste des progrès à faire sur la gestion des conflits. Sur la sécurité, le baromètre relève 80 % de satisfaction avec une perception assez homogène dans les TA et CAA mais en légère baisse par rapport à 2021. Enfin, 42 % seulement des magistrats ont bénéficié d'une visite médicale.

4. Suivi des visites effectuées dans les juridictions par la délégation du CSSCT : Compte rendu de la visite effectuée au tribunal administratif de Limoges (le 12 septembre 2023) ; Compte rendu de la visite effectuée au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (le 9 novembre 2023).

Ces visites permettent notamment de mettre en lumière l'excessive charge de travail. Vos représentant(e)s regrettent notamment que dans certaines juridictions, aucune mesure concrète ne soit prise alors que le DUERP mentionne les risques RPS liés à la charge de travail et que les effets sur la santé pouvaient entraîner des arrêts de travail pour épuisement professionnel. Enfin, elle et il ont insisté sur la nécessité de prendre en compte la charge de travail et de la faire baisser au niveau national notamment par la modification des indicateurs en loi de finances qui ne peuvent pas mesurer uniquement la productivité des magistrats et en préservant la norme nationale.

5. Examen des registres de santé et de sécurité au travail de la période du 1er septembre au 31 décembre 2023 et bilan des accidents du travail survenus pendant la période du 1er septembre au 31 décembre 2023.

Il y a 22 nouvelles observations sur les registres pour cette période. Le gestionnaire a reconnu qu'il y a une sensibilisation à faire des agent(e)s et magistrat(e)s pour inscrire les incidents sur le registre.

Il y a eu 23 accidents du travail, dont une majorité d'accidents de trajets et une minorité d'accidents de service (6).

Vos représentant(e)s SJA sont intervenus pour rappeler l'existence de fiches de prévention, sur les risques routiers, piétons, mobilité douce notamment, à diffuser plus fréquemment.

6. Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État : Examen des questions retenues à l'issue de la réunion préparatoire du 11 mars 2024.

Le secrétaire général a indiqué que la réduction des crédits de 13 millions d'euros n'impacte pas les grosses opérations qui ont été engagées par le CE. En revanche, elle pourrait bloquer les opérations futures comme l'acquisition des locaux du TA de La Réunion.

Vos représentant(e)s SJA sont intervenus pour rappeler la nécessité de poursuivre les recherches de relocalisation du TA de Nantes pour permettre un regroupement de tous les services. En réponse, la secrétaire générale adjointe a indiqué que le chef de juridiction avait pris le dossier en main et qu'en l'absence de foncier disponible, le CE s'était positionné pour récupérer les locaux du CHU. Par contre, tant qu'un audit ne sera pas possible, il y a une difficulté pour se projeter et apprécier l'adéquation de la superficie aux effectifs.

En réunion préparatoire, le directeur de l'équipement avait exposé le projet d'installer systématiquement des banques d'accueil surélevées et vitrées, avec issue protégée ou bureau-refuge, pour protéger les agents notamment des agressions et offrir une « bulle de protection » (en cours au TA de Strasbourg et de Grenoble) et de voir comment remplacer celles en place (par exemple au TA de Poitiers, TA de Melun, TA de Toulouse ou TA de Marseille). Plusieurs TA voient également leurs équipements de contrôle des accès, ou surveillance vidéo renforcés ou

renforcement à l'étude (TA Toulouse, TA de Rennes, TA de Mayotte, TA de Strasbourg, TA de La Réunion).

Vos représentant(e)s SJA se sont montrés satisfaits que le CE prenne en compte la mesure de la question pour l'ensemble des juridictions mais a dû faire remonter les problèmes encore rencontrés par une juridiction (TA de Marseille).

Vos représentant(e)s SJA sont également intervenus en amont de la séance pour signaler des problèmes d'isolation d'un bureau au TA de Guadeloupe, qui sont ainsi en voie d'être réglés.

7. Point d'information sur la réforme de la territorialisation de la CNDA.

La loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 a prévu le principe des chambres territoriales de la CNDA. Le secrétaire général a exprimé le projet de les adosser à des structures « bâtementaires » de certaines CAA en raison du lien existant déjà (vidéoaudiences à Lyon et Nancy) et de l'utilisation partielle des salles d'audiences dans plusieurs CAA.

La gestion restera sur le site de Montreuil et l'essentiel du travail juridictionnel se fera à Montreuil (pour les demandeurs d'asile en Ile-de-France, Hauts-de-France et Normandie en raison des facilités de transports, et certaines spécialisations resteront à Montreuil notamment pour certains pays).

6 implantations sont prévues en région : dans les CAA de Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon et Nancy avec pour projet d'ouvrir certaines chambres dès le mois de septembre de cette année et, pour les autres à la rentrée 2025. Le chantier sera lancé dès ce mois pour voir quels travaux sont nécessaires pour l'accueil et le flux, et déterminer le ressort territorial. Les affectations en région seront proposées en priorité aux magistrats en poste à la CNDA.

8. Information relative à l'impact des jeux olympiques de Paris sur le fonctionnement de certaines juridictions administratives et la situation des personnels.

Le secrétaire général s'attend à une hausse des référés dans les tribunaux concernés par les JO sans pouvoir faire de prévisions précises (pour le TA de Paris principalement et les autres TA de la région parisienne) et a mentionné un impact sur toutes juridictions de l'Ile-de-France en raison des conditions de transports durant cette période.

Sur l'organisation du travail, un effort de planification plus avancé des congés doit être fait. Les horaires de travail seront adaptés avec un encouragement au télétravail.

Sur le surcroît de travail des agents mobilisés, des discussions interministérielles sont en cours sur l'abondement du CET pour les agents de greffe, et une compensation indemnitaire avec, pour les magistrats qui auront été particulièrement mobilisés dans les juridictions impactées, une prise en compte dans la part variable.

Vos représentant(e)s SJA ont rappelé d'une part, qu'il y avait indépendamment des JO une hausse importante des contentieux d'urgence et donc un point de vigilance important pour toutes les juridictions. Par ailleurs, il et elle ont demandé la garantie que l'enveloppe indemnitaire soit augmentée en conséquence, afin que la compensation financière évoquée, ne pénalise pas les autres magistrats et qu'il soit rappelé aux chefs de juridiction que les magistrats concernés doivent pouvoir compenser sur leurs audiences de rentrée.

Calendrier prévisionnel des séances plénières et des visites de délégation :

Prochain réunion plénière du CSSCT : 18 juin 2024

Prochaines visites de délégation : Toulouse 23 mai 204 ; Montpellier 19 septembre 2024 ; CAA Versailles en décembre et Mayotte d'ici la fin de l'année.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentant(e)s SJA avant ces visites si des questions se posent dans vos juridictions.